

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal n°15-2022**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	20/01/2022
Présents	18
Absents	5
Procurations	3
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du vingt janvier deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en la Mairie de Mirepoix, le **lundi vingt-quatre janvier deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, GIROUSSE Laurent, ALBAN Marie-Françoise.

Procurations : ANDRIEU Christelle à PORTET Christian, CHARRASSE Evelyne à ROUGÉ Pierre, ROUCH Mylène à CAUX Xavier.

Absents : CHARRASSE Evelyne, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, FOURCAUD Éric, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MARROT Catherine est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Adhésion au Pass culture et au Cinéchèque pour le cinéma municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Considérant l'intérêt pour la Ville de Mirepoix de développer le Pass culture sur son territoire ;

Le Pass culture a le double objectif d'accroître et de diversifier les pratiques culturelles des jeunes adultes. Les acteurs culturels, quant à eux, disposent d'une plateforme numérique, accessible aux publics, qui recense les propositions culturelles.

Le détenteur du Pass culture peut s'en servir auprès de tous les acteurs culturels proposant des offres, dans l'ensemble du territoire national. Sont ainsi éligibles au Pass culture les visites de musées, les places de spectacles, concerts et festivals, les abonnements dans des médiathèques ou des salles de spectacles, de cinéma, de concerts, des inscriptions à des cours ou ateliers, l'achat de biens matériels tels que des livres, CD, instruments de musique, ou encore l'achat de biens numériques tels que jeux vidéo, e-books, abonnements en ligne.

Depuis 2019, le Pass culture était en phase d'expérimentation, et plus de 137 000 jeunes s'y sont inscrits. Le dispositif a donc été généralisé en 2021.

Afin d'inscrire le cinéma municipal de Mirepoix dans les offres culturelles à destination des jeunes du territoire bénéficiant du Pass culture, il est proposé que la commune de Mirepoix adhère à ce service qui est entièrement gratuit pour la collectivité.

Par ailleurs, il est proposé de conventionner avec la société SDV-Cinéchèque afin d'accepter comme moyen de paiement les Cinéchèques.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/01/2022

Application agréée E-legalite.com

Objet : Adhésion au Pass culture et au Cinéchèque pour le cinéma municipal

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'adhésion au dispositif Pass culture ;
- **Approuve** l'acceptation comme moyen de paiement du cinéchèque ;
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention d'adhésion au Pass culture ;
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la société SDV-Cinéchèque ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

